

Adresse de la municipalité de Buchy (Seine-Inférieure) qui rend hommage aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 20 floréal an II (9 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la municipalité de Buchy (Seine-Inférieure) qui rend hommage aux travaux de la Convention et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 20 floréal an II (9 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 173;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1972\\_num\\_90\\_1\\_26415\\_t1\\_0173\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26415_t1_0173_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

conder dans vos pénibles travaux. Aucun sacrifice ne nous coûtera.

Déjà nous avons prouvé que la patrie n'avait nulle part ailleurs plus de ressources que dans notre district, en hommes, en subsistances et en chevaux; témoins, tous les représentants du peuple qui ont été dans ce département; mais nous ne comptons point les secours que nous avons fournis à l'escadre de Brest, nous ne parlons point des grains considérables que nous avons transportés nous mêmes dans le département des Côtes-du-Nord, éloigné de nous de plus de 30 lieues; nous ne songeons qu'à fournir de nouvelles subsistances à nos défenseurs, si nos moyens ne sont pas entièrement épuisés par les 4 000 quintaux qu'on exige de notre seul district sur douze mille quintaux requis dans la totalité de notre département, ce que nous nous attachons à vérifier, avec le zèle qui caractérise de vrais républicains. Comptez donc, Citoyens représentants, sur notre surveillance, sur notre attachement inviolable aux intérêts de la patrie, sur notre haine implacable pour tous ses ennemis, sous quelque forme qu'ils se présentent. S. et F.»

LE COMAT, CASTAIGNET, HABASQUE, TESTARD,  
LEGALL, PÉRRINNELLE.

c

[*Le présid. de la Sté popul. de Châteauneuf-sur-Sarthe, au présid. de la Conv.; 30 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire de Châteauneuf m'a chargé de te transmettre l'adresse ci-jointe, arrêtée ce jour, et je m'empresse de satisfaire à son désir. La Convention connaîtra les vrais sentiments des habitants de Châteauneuf qui tous ont voté cette adresse, quoi qu'elle ne soit signée que d'un petit nombre. S. et F.»

CAILLIN.

[*Châteauneuf-sur-Sarthe, s.d.*]

« Représentans,

Vous avez déjoué le plus infâme complot: c'est une tête de moins à l'aristocratie; mais l'hydre vit encore; poursuivez vos généreux travaux; achevez votre glorieuse carrière. Armés de la confiance et de la justice nationales, frappez les intrigans, écrasez les perfides; que leur supplice soit la sûreté des justes; et sur les débris des conspirations toujours renaissantes, élevez, affermissiez, couronnez l'édifice de la République une et indivisible. Héros de la raison, les yeux des sages sont fixés sur vous; encore quelques pas, et vous êtes au but; encore quelques efforts; la France est heureuse et l'Europe est libre, et le monde étonné, jouit de vos travaux et bénit vos vertu. »

MARGARITEAU, CHAINOU, JUBIN, FAYAU, LIMIER,  
BEUNEU, BOUVIER, BALAN, BERGER, HOUEMON,  
GAUDIN, BARETHIER AUBIN, FAUCHON, R. LEMOTHEUX, DARGER, LERIERRE, LETESSIER, WEKLE, BESNARD, VIAUD, RENDINOT, LE MOTHEUX,  
René LIBIERRE, Richard JANSON, MEFRAY, DENIS, PAYELLE, CAILLIN, BUGEARD.

(1) C 303, pl. 1110, p. 35 et 36.

d

[*La mun. de Buchy, à la Conv.; 26 germ. II*] (1).

« Nous aussi, nous faisons du salpêtre; bientôt il ne restera plus à extraire de terres salpêtrées dans notre commune. Législateurs, c'est au nom de la Société populaire et de tous les citoyens de notre commune que nous vous félicitons de vos glorieux travaux; que la hâche de la loi extermine jusqu'au dernier des traîtres, comme nous jurons de détruire jusqu'au dernier des tyrans et leurs vils (*sic*) qui déshonorent l'espèce humaine. Qu'ils apprennent ces monstres qui se flattaient de nous asservir en nous désunissant et nous affamant, que rien n'est impossible à des hommes libres. Les citoyens et citoyennes de notre commune se sont portés en masse à combler et défricher un terrain dont le procès-verbal du commencement de culture vous a été envoyé le six courant. Vous avez dû y remarquer que l'aspect présentait des abîmes et les vestiges de la féodalité; il a été comblé en peu de temps. La charrue n'a point laissé un pouce sans remuer, le sol annonce une bonne production; il est semé d'avoine dont la récolte est destinée pour être envoyée à l'armée, d'après la demande de la Société populaire, des citoyens et de l'offre de quatre cultivateurs de notre commune qui la transporteront où vous indiquerez, pour nourrir les coursiers qui porteront la foudre qui doit écraser le dernier des tyrans.

Recevez, Législateurs, les futurs prémices de nos espérances, si la production est aussi conséquente comme notre désir d'exterminer les tyrans et leurs esclaves, est grand, l'œil n'aura point vu de pareille récolte. Restez vertueux et infatigables, Législateurs, au poste que vous remplissez si glorieusement jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit exterminé.

Nous jurons de vous maintenir et de ne faire aucune trêve avec eux; et de protéger l'indigent et améliorer l'agriculture au dépend de nos sueurs et de notre sang. S. et F.»

TURQUET, GALOIN, VASAL, DELAPORTE, MENIER.

e

[*Les adm. du départ. de la Manche, à la Conv.; s.d.*] (2).

« Des monstres couverts du manteau et du masque du patriotisme avaient donc osé ourdir, de concert avec l'ennemi étranger, l'exécrable complot d'assassiner le peuple par un attentat inouï dirigé contre la représentation nationale. Votre infatigable vigilance a déjoué cette nouvelle conjuration, et les chefs des conjurés ont offert sur l'échaffaud l'exemple imposant du sort qui attend désormais les conspirateurs.

Vertueux représentants, incorruptibles patriotes, généreux montagnards qui, plus d'une fois avez sauvé la patrie, en bravant les cabales, les poignards, le fédéralisme et la contre-révolution; vous avez, dans cette circonstance, acquis de nouveaux droits à la reconnaissance du

(1) C 302, pl. 1096, p. 15.

(2) C 302, pl. 1096, p. 18.